

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-211

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/23-092 en date du 5 avril 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement dans l'avenue de Montrouge, de la rue de Fontenay au n°8, et le long square de la Fontaine du Moulin, en raison des travaux de réhabilitation du Complexe Sportif des Bas-Coquarts sis 8 avenue de Montrouge à Bourg-la-Reine du 10 avril au 30 juin 2023 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-092 formulée par le Groupement GL EVENTS en date du 29 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans l'avenue de Montrouge, de la rue de Fontenay au n°8, et le long square de la Fontaine du Moulin à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-092 jusqu'au 31 août 2023 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées du pétitionnaire	
Groupement GL EVENTS 59 Quai Rambaud 69002 Lyon	
Adresse de l'occupation du domaine public :	<u>Avenue de Montrouge, de la rue de Fontenay au n°8, et le long square de la Fontaine du Moulin</u>

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/23-092 en date du 5 avril 2023 est prorogé jusqu'au 31 août 2023, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, Immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Le pétitionnaire ;

Bourg-la-Reine, le 3 juillet 2023

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 10/07/2023